

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université au Vice
Doyen à la Recherche de la Faculté de Droit
et des Sciences Politiques**

DAJ-2024.06.26.71

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

VU l'élection de Monsieur Frédéric ALLAIRE par le conseil de l'UFR Droit et Sciences politiques, du 20 juin 2024, pour une durée de 5 ans, en qualité de Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée à **Monsieur Thérance CARVALHO**, Professeur des universités, Vice-Doyen à la recherche de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, à l'effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la composante, les actes listés ci-après :

TITRE 1er

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN QUALITÉ DE VICE-DOYEN A LA RECHERCHE DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Chapitre I Recherche

- ARTICLE 2** La délégation de signature dans le domaine de la recherche porte sur les actes suivants :
- contrats et conventions de recherche inférieurs à un montant de 25 000 € HT établis conformément à un acte type pour une durée ne dépassant pas vingt-quatre mois et n'emportant pas engagement de personnel.

TITRE 2

DISPOSITIONS GENERALES

- ARTICLE 3** Il est tenu un registre de tous les actes pris par délégation dans la composante.
Par ailleurs, les actes pris en vertu de la délégation de compétences de la Présidente de Nantes Université, sont transmis à l'autorité délégante en vue du rendu-compte au Conseil d'Administration, en application de l'article L. 712-3 du Code de l'éducation.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.
- ARTICLE 5** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.
- ARTICLE 6** La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 Juillet 2024

Vu et pris connaissance
Le

Les Délégués,

Monsieur Thérance CARVALHO
Vice-Doyen à la recherche de la Faculté de Droit et
des Sciences Politiques



La Délégante,

Carine BERNault,
Présidente de Nantes Université

Transmis à la Rectrice le : 03/07/2024

Affiché le : 03/07/2024